

Pour les droits des originaires de l'outre-mer, *tous ensemble dans l'action !*



Le collectif inter-fonction publique « originaires de l'outre-mer », constitué par l'UGFF, les fédérations de la Santé et de l'Action sociale, des Services publics, des secteurs des activités postales et de télécommunications, continue à développer des initiatives pour la défense des droits des agents concernés.

Tout d'abord, après des années de demandes de la CGT sans réponse,

le gouvernement a enfin mis en place un groupe de travail « Fonction publique » pour traiter des questions spécifiques aux originaires (congé bonifié, indemnité d'éloignement, discriminations dans l'application des droits...) Une première réunion a eu lieu le 13 janvier, la prochaine intervenant le 3 mars.

Cependant, il faut rester vigilant, particulièrement sur les aspects juridiques : en 2005, le Conseil d'Etat a rendu deux arrêts mettant à mal le combat pour le versement de l'indemnité d'éloignement aux milliers de bénéficiaires injustement écartés de ce droit. La CGT, comme elle l'a annoncé lors d'une conférence de presse le 1er février, a déposé un recours contre ces deux arrêts auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, pour discrimination entre fonctionnaires et rupture de l'égalité de la République.

Enfin, et parce que le meilleur moyen de peser sur les négociations engagées avec le gouvernement, c'est l'action, les organisations CGT

de la Fonction publique appellent à faire de la **journée du 28 mars 2006** une grande journée de grève dans l'hexagone et les départements d'outre-mer, pour les droits et le développement économique et social. Une manifestation sera organisée à Paris.

Tous ces sujets pourront être approfondis à l'occasion **d'une grande initiative le 10 mai**, jour choisi par Jacques Chirac pour commémorer l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière. Ce jour-là se tiendra, dans les locaux de la CGT à Montreuil, un grand débat où la présence de centaines de salariés est souhaitée, afin d'une part de s'approprier l'histoire de la France et de ses départements d'outre-mer, de construire les mobilisations pour gagner l'égalité de traitement entre tous les fonctionnaires français.

Toutes ces initiatives concernent l'ensemble des fonctionnaires, originaires ou non : **l'égalité des droits ne se divise pas.**

DES AXES REVENDICATIFS

- 1/ **Sur le congé bonifié** nous voulons que soit revue la notion de résidence habituelle sujette aujourd'hui à trop de restrictions de la part des directions ainsi que la réévaluation de l'indice de prise en charge des conjoints (bloqué à 340 depuis 30 ans !).
- 2/ **Sur l'indemnité d'éloignement** il faut que soient mises en œuvre des mesures pour que tous les ayants droit la perçoivent. Par exemple, pour reconnaître ses fautes de ne pas avoir fait connaître aux personnels leurs droits, l'Administration doit lever la prescription quadriennale aujourd'hui opposée.
- 3/ **Sur la prime spécifique d'installation**, nous demandons la réécriture d'un texte transversal aux 3 versants de la Fonction Publique, et de nature pérenne.
- 4/ **L'ouverture des droits spécifiques aux non titulaires**, qu'ils soient de droit public ou privé.
- 5/ **La mise en place d'un observatoire de la Fonction Publique** pour lutter contre les discriminations.